

| | | |
|-----------|--------|----|
| 5 crédits | 30.0 h | Q2 |
|-----------|--------|----|

| | |
|------------------------------|--|
| Enseignants | Neven Jean-François ;Vielle Pascale ; |
| Langue d'enseignement | Français |
| Lieu du cours | Louvain-la-Neuve |
| Thèmes abordés | Le thème du cours, en droit belge, européen, international ou comparé de la sécurité sociale peut varier, en tout ou en partie, d'une année à l'autre en tenant compte notamment de l'actualité de certaines questions. Il peut s'agir notamment de l'étude de notions particulières de la sécurité sociale (par exemple la notion de rémunération comme base de calcul des cotisations sociales), de questions d'actualité (par exemple l'Etat social actif ou les transformations de la sécurité sociale dans un Etat fédéral), ou encore de l'étude systématique d'un secteur de la sécurité sociale non étudié dans le cours de droit de la sécurité sociale (par exemple, l'indemnisation du chômage involontaire). |
| Acquis d'apprentissage | <p>- Acquisition de connaissances liées à la matière enseignée. - Compréhension du sens des concepts véhiculés dans ce domaine. - Utilisation des textes réglant la matière. - Familiarisation avec des approches plus systématiques, en termes de contextualisation, de modélisation, etc. - Meilleure prise de conscience de la relativité des solutions procurées par le droit et du caractère nécessairement dialogique de toute production juridique. - Acquisition d'une méthode de mise en perspective des textes ou décisions juridiques dans un contexte de changement des principes fondant le droit de la sécurité sociale. - Développement des aptitudes d'apprentissage coopératif. Ce cours fait partie d'une option cohérente de trois cours.</p> <p>1 Les titulaires des cours de l'option forment une équipe d'enseignement : ils se concertent sur les contenus et méthodes de chaque cours afin d'en assurer la complémentarité. Le cours s'appuie sur des méthodes pédagogiques participatives (apprentissage par projets ou par problèmes, commentaires de jurisprudences ou de doctrines, débats avec des invités, études de terrain) permettant à l'étudiant de développer en toute autonomie un regard critique, prospectif et inventif. L'étudiant est encouragé à participer au cours et à s'impliquer dans l'apprentissage, lequel a une dimension tout à la fois individuelle et collective. Dans cette perspective, les enseignants des différentes options se concertent au sein de la Faculté au sujet des dispositifs pédagogiques mis en oeuvre.</p> <p>-----</p> <p><i>La contribution de cette UE au développement et à la maîtrise des compétences et acquis du (des) programme(s) est accessible à la fin de cette fiche, dans la partie « Programmes/formations proposant cette unité d'enseignement (UE) ».</i></p> |
| Ressources en ligne | Une farde de documentation est remise aux étudiants et mise en ligne sur i-campus. |
| Autres infos | Un code est nécessaire. Le choix en est laissé aux étudiants. |
| Faculté ou entité en charge: | BUDR |

| Programmes / formations proposant cette unité d'enseignement (UE) | | | | |
|--|--------|---------|-----------|---|
| Intitulé du programme | Sigle | Crédits | Prérequis | Acquis d'apprentissage |
| Master [120] en droit (horaire décalé) | DRHD2M | 5 | |  |
| Master [120] en droit | DROI2M | 5 | |  |